

25/03/2021 PRESENTATION PUBLIQUE DES RÉSULTATS DE LA FOUILLE SUR LE SITE DU DINGHOF MÉDIÉVAL D'ADELSHOFFEN, RUE D'ADELSHOFFEN À SCHILTIGHEIM

La Présentation publique des résultats de la fouille sur le site du Dinghof médiéval d'Adelshoffen aura lieu le **25 mars 2021 à 18 heures** dans **la salle du conseil de la Mairie** de Schiltigheim.

Cliquez sur l'image

L'Association des riverains du Dinghof & La Société d'Histoire, d'Archéologie et du Patrimoine de Schiltigheim et environs. (SHAPSE)

auront le grand plaisir d'accueillir

Mesdames Elise Arnold et Lucie Jeanneret,
Archéologues territoriales à Archéologie Alsace,
responsables responsables
de l'opération globale de la fouille préventive de 2018
et
de l'étude du bâti de la maison du XVIII^e siècle

**POUR LA PRÉSENTATION PUBLIQUE
DES RÉSULTATS DE LA FOUILLE SUR LE SITE DU
DINGHOF MÉDIÉVAL D'ADELSHOFFEN,
RUE D'ADELSHOFFEN À SCHILTIGHEIM**

**Le 25 Mars 2021 prochain à 18h30 dans la salle du
Conseil de la Mairie de Schiltigheim**

En présence de
Madame Danielle Dambach, Maire de Schiltigheim
et
Monsieur Patrick Maciejowski, Premier Adjoint au
Maire.

**Venez nombreux ! Les vestiges découverts sur le site
sont d'un immense intérêt pour l'histoire de
Schiltigheim !**

**Site du Dinghof, Archéologie Alsace, fouilles préventives 2018,
2020-2021**

Pour toute information supplémentaire |
**Berthe Beyer, Présidente de l'Association
des riverains du Dinghof,
beyer.berthe@orange.fr 0675854986**

ou
**Cécile Dogas, Secrétaire général de
SHAPSE,
shapse67@gmail.com**

ou
 **Sous réserve de nouvelles mesures
sanitaires au printemps prochain.
Consulter impérativement les sites des
deux associations quelques jours avant la
présentation.**

12/11/2020 — LE DINGHOF D'ADELSHOFFEN DU CHAPITRE SAINT-THOMAS DE STRASBOURG XII^e – XVIII^e siècle.

QU'APPELLE-T-ON UN DINGHOF ?

Nom allemand sans équivalent en français qui peut être traduit par cour seigneuriale ou domaniale. Il s'agit d'une forme d'organisation rurale répandue au Moyen Âge dans le monde germanique. Elle est fondée sur un contrat entre un seigneur laïc ou ecclésiastique qui concède des terres lui appartenant, à des tenanciers ou Huber en échange de redevances ou de services. Le Dinghofmeier (sorte d'intendant), proposé par les Huber et reconduit annuellement par le Chapitre au cours du plaid (cour de justice), supervisait

ces derniers, administrait la cour, recevait les redevances et surveillait les terres ou « tenures ». Il était responsable de la tenue d'un ou plusieurs plaids judiciaires par an dans l'enclos du Dinghof où il habitait probablement lui-même.

Pour en savoir plus cliquez sur le lien :

[12-11-2020 Notice historique Dinghof](#)

08/09/2020 _ Rapport d'activité sur les fouilles préventives 2018 sur le site du Dinghof

Le rapport d'activité sur les fouilles archéologiques du Dinghof a été validé par la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) Est

Pour y accéder cliquez sur le lien :

http://dinghof.org/wp-content/uploads/2020/09/rapport_fouille_dinghof.pdf

